

Critères permettant d'inscrire notre Etablissement en démarche de développement durable

<p>Prévoir un diagnostic de l'établissement partiel ou complet</p> <ul style="list-style-type: none">- Alimentation- Déchets- Eau- Energie- Transports scolaires- Travaux
<p>Définir et réaliser un plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none">- Disciplinaire- Interdisciplinaire- Multi niveaux- Pluriannuels- Agir dans et hors de l'établissement- Rechercher des partenariats extérieurs- Etablissement partiellement ou totalement avec un bilan carbone nul
<p>Impliquer toute l'école et la communauté</p> <ul style="list-style-type: none">- démarche participative- Existence d'un Comité de suivi rassemblant les différents acteurs de l'école pour coordonner les actions (Ex. : CESC, conseil d'établissement...) : parents, enseignants, administration, personnel d'entretien, élèves, service culturel- collaborer avec les entreprises intervenantes dans l'établissement (cantine, transport scolaire, bâtiments...)- Inscrire le DD dans le projet d'établissement
<p>Mettre en valeur le travail</p> <ul style="list-style-type: none">- Moment(s) fort(s)- Informer sur les actions en cours (Ex. : site internet, exposition, publication...)- Label éco-école
<p>Implication de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none">- Temps de concertation institué (prérentrée, AG, formation continue...)- Moyens financiers (décharges, ligne budgétaire votée en comité de gestion...)
<p>Evaluation</p>